

ments du mariage deviennent mobiles, l'affection réciproque est affaiblie ; l'infidélité reçoit des encouragements pernicieux ; la protection et l'éducation des enfants sont compromises ; l'occasion est fournie de dissoudre les unions domestiques ; des germes de discorde sont jetés entre les familles ; la dignité de la femme est amoindrie et abaissée, puisque l'épouse court le danger d'être abandonnée après avoir servi à la passion de l'homme.

Et comme rien ne contribue davantage à ruiner les familles, et à affaiblir les États que la corruption des mœurs, il est facile de reconnaître que le divorce est surtout l'ennemi de la prospérité des familles et des États, attendu que le divorce, qui est la conséquence des mœurs dépravées, ouvre la porte, l'expérience le démontre, à une dépravation encore plus profonde des mœurs privées et publiques.

On reconnaîtra que ces maux sont encore plus grands, si on réfléchit qu'une fois que le divorce aura été autorisé, il n'y aura plus de freins assez forts pour le maintenir dans les limites fixes qui pourraient lui avoir d'abord été assignées. La force de l'exemple est très grande, l'entraînement des passions est plus grand encore ; et, grâce à ces excitations, il arrive nécessairement que le désir ardent du divorce devenant chaque jour plus général, envahit un plus grand nombre d'âmes, comme une maladie qui s'étend par la contagion, ou comme ces eaux amoncelées qui, ayant triomphé des digues, débordent de toutes parts.

Ces choses sont, sans aucun doute, fort claires par elles-mêmes, mais elles deviennent encore plus claires si l'on rappelle les souvenirs du passé. Aussitôt que la loi commença à ouvrir une voie sûre au divorce, les discordes, les querelles, les séparations augmentèrent de beaucoup ; et une telle corruption s'en suivit, que ceux-là même qui avaient pris parti pour ces séparations se repentirent de leur œuvre ; s'ils n'avaient pas cherché promptement le remède dans une loi contraire, il était à craindre que l'État ne se précipitât à sa perte.

On raconte que les anciens Romains témoignèrent de l'horreur pour les premiers cas de divorce ; mais en peu de temps le sentiment de l'honnêteté commença à s'affaiblir dans les âmes ; la pudeur, qui est la modératrice des passions, disparut, et la

foi cor-
obligé
rapport
avaient
successi-
— Il en
d'abord
nes cau-
à l'affin-
point en-
prits qu-
déplora-
tolérabl-

Les c-
liques ;
nients in-
de beau-
nombre
scrite de
vais traîn-
ils forgè-
conjugal-
fondéme-
lois fut j-

Et qui-
venaient
tats égale-
au pouvo-
caractère
ceux là
nent qu'o-
mariage,
sacrement
plus hont-

C'est p-
la société
pitées d'u-